

REGLEMENT DU CONCOURS ANNIVERSAIRE 10 ANS ORGANISE PAR SAFETY TRAINING - RECONNECTE

Article 1 - Société organisatrice

La SARL R SAFETY TRAINING - RECONNECTE, immatriculée au SIRET 918 854 209 00015 et dont le siège est situé au 8, rue Jean Racine 63800 COURNON D'AUVERGNE organise un concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 – Présentation du concours

2.1 Principe et thème du concours

Le principe consiste en l'organisation d'un concours portant sur la réponse à la question suivante : « **Combien de stagiaires a accueilli R SAFETY TRAINING - RECONNECTE depuis sa création en 2015 ?** » La période à considérer est du 13/10/2015 au 31/12/2024. La réponse est basée sur les bilans pédagogiques et financiers envoyés chaque année à la DREETS et la base de données complétées annuellement par l'organisme de formation. La réponse doit être indiquée en nombre.

2.2 Durée

L'inscription au concours ouvrira **le vendredi 3 octobre 2025 à 8h00** et fermera **le vendredi 21 novembre 2025 à 23h59**. L'envoi des formulaires d'inscription devra se faire uniquement sur cette période. Tout bulletin envoyé hors délai sera refusé.

2.3 Participants

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France (ci-après désignées « participants »). Sont exclues les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du concours et leurs ayants droits.

La participation au concours est gratuite et ne peut donner lieu à aucune rétribution financière.

Article 3 – Conditions de participation

3.1 Inscription au concours

La participation se fait exclusivement par voie électronique.

Pour participer au concours, le participant devra envoyer par e-mail :

- **le formulaire d'inscription (téléchargeable sur le site www.r-safety-training.com)**,

Il sera accepté **1 réponse maximum par personne**.

Le participant devra impérativement mentionner dans l'objet du mail : « **Concours anniversaire 10 ans** ».

Le mail sera adressé à : n.passelaigue@r-safety-training.eu.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ne pourra pas être acceptée.

La participation est strictement personnelle. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs adresses e-mail ou pour le compte d'autres participants. R SAFETY TRAINING - RECONNECTE se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue de la participation au concours.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité y compris au fur et à mesure de ses avenants et additifs éventuels. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

3.2 Confirmation d'inscription

Les participants dont l'inscription a été validée par R SAFETY TRAINING - RECONNECTE recevront un e-mail de confirmation d'inscription.

Seules la date et l'heure de réception du bulletin d'inscription font foi. La responsabilité de R SAFETY TRAINING - RECONNECTE ne saurait être engagée en cas de non réception des fichiers du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et date limites de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.

3.3 Remboursement des frais

La participation au concours ne donnera lieu à aucun remboursement de frais.

Article 4 – Attribution des prix

4.1 Désignation des lauréats

Les résultats du concours seront publiés au plus tard **le 15 décembre 2025**.

L'organisateur désignera dans l'ordre, les candidats dont la réponse est la plus proche de la réponse attendue.

En cas d'ex-aequo, chaque participant recevra un lot.

4.2 Nature des lots

3 lots seront attribués pour les clients du catalogue R SAFETY TRAINING et 3 lots seront attribués pour les clients du catalogue RECONNECTE.

Un seul lot sera attribué par gagnant.

Clients catalogue R SAFETY TRAINING :

1^{er} prix : Une place au choix sur la formation en présentiel « Initiale Evaluator de formations en Aviation Civile » (3 jours) ou « Récurrente Instructeur et Evaluator de formation en Aviation Civile » (2 jours) Les programmes ainsi que les dates de formation à sélectionner, seront accessibles sur le catalogue R SAFETY TRAINING 2026, disponible sur le site Internet du centre de formation. Le prix comprend la prise en charge du coût pédagogique. Les frais de transport, de restauration et d'hébergement restent à charge du participant.

2^{ème} prix : 3 mois d'accès à la formation en E-learning « certification EASA en anglais aéronautique » (6 cours). Les dates seront à convenir sur l'année 2026 avec l'organisme de formation sous réserve d'un délai de mise en œuvre de 8 jours.

3^{ème} prix : 3 heures de conseils en visioconférence (en continu) avec un consultant spécialisé sur une thématique choisie par le bénéficiaire parmi les suivantes :

- Stratégies de gestion des conflits,
- Développement de sa capacité émotionnelle,
- Pratiques de management,
- Pratiques pédagogiques.

Les dates seront à convenir sur l'année 2026 avec l'organisme de formation sous réserve d'un délai de mise en œuvre de 8 jours.

Clients catalogue RECONNECTE :

1^{er} prix et 2^{ème} prix : 1 mois d'accès à la formation en E-learning « gestion de conflits » (7 heures prévisionnelles). Les dates seront à convenir sur l'année 2026 avec l'organisme de formation. Les dates seront à convenir sur l'année 2026 avec l'organisme de formation sous réserve d'un délai de mise en œuvre de 8 jours.

3^{ème} prix : 3 heures de conseils en visioconférence (en continu) avec un consultant spécialisé sur une thématique choisie par le bénéficiaire parmi les suivantes :

- Stratégies de gestion des conflits,
- Développement de sa capacité émotionnelle,
- Pratiques de management,
- Pratiques commerciales.

Les dates seront à convenir sur l'année 2026 avec l'organisme de formation sous réserve d'un délai de mise en œuvre de 8 jours.

4.4 Publication des résultats

Tous les candidats pourront consulter les résultats sur les sites web de R SAFETY TRAINING - RECONNECTE à l'adresse www.r-safety-training.com et www.reconnecte.com à partir du 15 décembre 2025.

Les résultats seront relayés sur les réseaux sociaux propres à R SAFETY-TRAINING - RECONNECTE.

Les informations suivantes seront publiées : Nom et prénom des gagnants, leurs fonctions et leurs entités, les réponses données et le résultat attendu.

4.5 Remise des lots

Un mail sera envoyé avant le 31 décembre 2025 à chaque gagnant, concernant les modalités de mise en œuvre des lots. Les lots seront accessibles à compter du 1^{er} janvier 2026. Les gagnants devront répondre dans les 10 jours suivants l'envoi de ce courrier électronique et indiquer les modalités choisies de remise du lot. Sans réponse de la part des gagnants, ceux-ci seront déchus de leur lot et ne pourront prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots ne seront pas attribués.

Les lots sont nominatifs et ne pourront être attribués à une autre personne. Il est entendu que si le lot annoncé ne peut être livré par R SAFETY TRAINING - RECONNECTE, pour des raisons indépendantes de sa volonté (retards, pertes, avaries, adresse mail fournie par le participant erronée), aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le participant.

Aucune communication ne sera effectuée auprès des participants qui n'auront pas gagné un lot.

Article 5 : Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les informations indispensables que les participants communiquent dans le cadre du concours permettent à R SAFETY TRAINING - RECONNECTE de traiter leur participation au dit concours (envoi des lots, information...). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à :

R SAFETY TRAINING - RECONNECTE,
Nathalie Passelaigue
8, rue Jean Racine
63800 COURNON D'Auvergne.

Article 6 - Dotation du lauréat

Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à R SAFETY TRAINING - RECONNECTE. Le lot attribué au gagnant dans le cadre du concours ne pourra pas faire l'objet d'une reprise, d'un échange, d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est incessible.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des incidents/accidents de quelque nature que ce soit, ni de leurs conséquences, pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot par les lauréats.

L'ensemble des lots non attribués faute de participation au concours, restera la propriété de R SAFETY TRAINING - RECONNECTE.

Article 7 - Garanties et responsabilité

Conformément aux lois régissant les droits de propriété, toute reproduction et représentation de tout ou une partie des éléments composant ce concours est strictement interdite sans le consentement de R SAFETY TRAINING - RECONNECTE.

La responsabilité de R SAFETY TRAINING - RECONNECTE ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Notamment, R SAFETY TRAINING - RECONNECTE se réserve le droit d'annuler le concours en cas d'insuffisance de participants.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et la renonciation à toute revendication, action en responsabilité, dommages et intérêts, pertes ou dépenses (y compris frais juridiques) et recours contre les décisions prises par R SAFETY TRAINING - RECONNECTE, organisateur de l'opération.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. R SAFETY TRAINING - RECONNECTE ne saurait donc être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours. Plus particulièrement, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles, ou commerciales. Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout participant et la participation au concours se fait sous son entière responsabilité.

R SAFETY TRAINING - RECONNECTE décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

R SAFETY TRAINING - RECONNECTE se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent règlement seront soumis, avant toute procédure judiciaire, à la médiation d'une personne diplômée en médiation et indépendante choisie d'un commun accord par les parties, en vue de rechercher une solution amiable

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera exclusivement des tribunaux compétents de Clermont-Ferrand.

Article 8 : Dépôt légal

Le présent règlement est déposé en la SCP LARONDE-FOURNIER ET ASSOCIES, Huissiers de justice sis à 63000 CLERMONT-FERRAND, 4, avenue Marx Dormoy.

Le règlement ne peut être consulté qu'en ligne sur les sites web www.r-safety-training.com et www.reconnecte.com.